

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 02-2017

du lundi 6 mars 2017

Présidente : Madame Patrizia Clivaz-Luchez

Lundi 6 mars 2017 à 20h00, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 14

Retard :

Absents : 2

Démissions :

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 12, 14 décembre 2016 et 9 janvier 2017

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
7. Assermentation(s)
8. Préavis municipal N° 01-2017 soumettant l'adoption des nouveaux statuts de l'ASIGOS consécutifs à la sortie de ladite association, au 31 décembre 2016, des communes de la Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens».

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N° 01-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les nouveaux statuts de l'ASIGOS, consécutifs à la sortie de l'association des communes de la Chamberonne «Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens» ;
2. de nommer subséquemment le 12ème délégué de Prilly au Conseil intercommunal de l'ASIGOS dans sa nouvelle composition.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées.

9. Elections d'un 12ème délégué prilléran à l'ASIGOS (suite à l'adoption des nouveaux statuts) et remplacement de Mme Ruth Pfeiffer Junod
10. Préavis municipal N° 02-2017 sollicitant un crédit d'études de CHF 116'000.-, pour la participation de la Commune de Prilly au financement du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), à hauteur de CHF 101'000.-, et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 15'000.-.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N° 02-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 116'000.- pour :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 101'000.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) CHF 15'000.-
Participation aux chantiers d'études
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par les projets du présent préavis, en vue de leur mise en oeuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 420.331 « Urbanisme et constructions » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 420.390 « Urbanisme et constructions » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins un avis contraire que les conclusions du préavis sont acceptées.

11. Préavis municipal N° 03-2017 sollicitant un crédit (dont le montant sera communiqué par le préavis lui-même) destiné à la mise en place d'une structure scolaire provisoire à Corminjoz.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 152'300.- TTC, destiné à la mise en place d'une structure scolaire provisoire sur la parcelle communale de Corminjoz ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit en une seule fois par la rubrique 512.331 « Bâtiments primaires – Entretien des bâtiments » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 512.331 « Bâtiments primaires – Entretien des bâtiments » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
5. de porter un montant de CHF 43'200.- TTC au budget 2017 pour la location de la structure, du 1er août au 31 décembre, dans le compte 512.3161 « Locaux scolaires de Corminjoz », dont à déduire le montant correspondant à une période de 5 mois prévu audit budget sous « Loyers imputés » du chapitre concerné.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 5 abstentions que les conclusions du préavis sont acceptées.

12. Préavis municipal N° 04-2017 répondant au postulat N° PO 3-2016 de M. le Conseiller Olivier Pilet et consorts «demandant la possibilité d'étudier la prolongation de l'heure d'ouverture dans le règlement de la piscine», et sollicitant subséquemment l'octroi d'un montant complémentaire de CHF 25'000.- au budget 2017, destiné à l'engagement de personnel auxiliaire supplémentaire pour la piscine de la Fleur-de-Lys.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°04-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un montant complémentaire de CHF 25'000.- destiné au financement du personnel supplémentaire permettant une ouverture prolongée de la piscine de la Fleur-de-Lys à 20h pendant les vacances scolaires ;
- 1bis de mettre cette mesure à l'essai pour une période de deux ans ;
2. de financer cette dépense par le budget de fonctionnement 2017 du chapitre « Administration générale », compte 171.3012 « Personnel occasionnel », ainsi que 171.3030 « Cotisations AVS-AF-AC », 171.3040 « Cotisations CIP » 171.3050 « Assurance accidents » ;
3. de considérer que le présent préavis répond au postulat n° PO 03-2016 de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet et consorts « demandant la possibilité d'étudier la prolongation de l'heure d'ouverture dans le règlement de la piscine », et de classer ledit postulat.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 2 abstentions que les conclusions amendées du préavis sont acceptées.

13. Vote, par le Conseil, de la pratique d'envoi du lien internet pour les rapports de commissions

14. Motions, postulats, interpellations

15. Questions et divers

16. Contre-appel

La séance est levée (heure): 22h05